

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 662

présenté par  
Mme Pochon et M. Guedj

-----

**ARTICLE 21**

Compléter la première phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« incluant une évaluation de la politique de l'inclusion des élèves atteints de handicap ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un volet spécifique permettra de suivre la prise en compte transversale du handicap dans le système éducatif et évaluer la mise en oeuvre et les résultats de la politique conduite.